



BON APETIZ !!!

Beaucoup d'entre vous nous avait fait connaître leur mécontentement lors de la mise en place de cette matérialisation. Cette **décision étant prise unilatéralement par la Direction**, il était difficile de négocier sa mise en place, mais **nous continuerons à nous battre pour que des améliorations puissent être apportées** (possibilité de rematérialisation, mise a disposition du solde créditeur, protection des données collectées, etc..).

Notons, en premier lieu, que **FO DGFIP ne cessent de demander un rehaussement de la valeur du ticket restaurant**. Cela est d'autant plus vrai dans les DOM où le problème de la « vie chère » reste une cruelle réalité connue de tous. 6 E/repasc'est nettement insuffisant !!(en comparaison de 8E dans les mairies et plus pour les banques).

LA CARTE A PUCE : DE NOMBREUX POINTS NÉGATIFS

Le principal inconvénient concerne la **liberté d'utilisation** des tickets restaurants mais aussi l'atteinte aux libertés individuelles (vie privée) des agents.

- Peu de restaurants ou de foodtrucks locaux acceptent ce mode de paiement.
- **Réponse encore trop aléatoire de la carte APETIZ** (Un jour, ça passe ; un autre jour, c'est rejeté !!)
- Utilisation exclusivement sur les heures de travail (fini l'utilisation le dimanche et jours fériés)
- **Plafonnement des règlements à hauteur de 19 euros par jour.**
- **Interrogation par l'utilisation des données collectées par APETIZ.**
- **Interrogation sur l'argent capitalisé sur nos « comptes tickets restaurant » par APETIZ (filiale du groupe NATIXIS... une banque).**

Il ne s'agit pas de petites sommes : il s'agit d'un panier d'environ 6 euros/jour travaillé !. Pour des raisons diverses (non utilisation), de nombreux agents ont des soldes entre 200 à 700 euros crédités à ce jour sur cette carte (a qui profite cet argent ?? - qui en tire des bénéfices (intérêts)??). Compte tenu de la limitation de 19E/jr, il s'avère très difficile « d'apurer » le solde de la carte APETIZ... Rappel : la moitié du solde est issu de notre salaire !!!.. **FO DGFIP971 demande la rematerialisation des tickets ou la mise a disposition de cette « réserve d'argent »**



Comme pour le titre-restaurant papier, les titres dématérialisés ont une durée de validité de 14 mois.

Les titres-restaurant Apetiz de l'année N sont utilisables du 1er janvier de l'année N au dernier jour de février de l'année N+1.

Le solde de vos crédits non consommés sur un mois est automatiquement reporté sur le mois suivant. **En fin**

d'année, le crédit restant pourra être reporté

sur l'année suivante. Les agents ne perdront donc pas le bénéfice des titres non

utilisés. Mais attention, vous devrez dépenser vos crédits au cours de l'année de leur émission et au plus tard avant le 28 février de l'année suivante. Concrètement, vous aurez donc jusqu'au 28 février 2018 pour utiliser les titres attribués en 2017. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'après cette date, votre solde soit perdu. **A compter du 1er mars de l'année N+1, les titres-restaurant Apetiz de l'année N non utilisés sont périmés. Les titres-restaurant périmés peuvent être échangés contre des titres du nouveau millésime.** Il vous faudra demander à votre employeur de les reporter vers le nouveau millésime pour prolonger leur durée de validité d'une année supplémentaire.

A l'évidence, la carte à puce a permis surtout d'alléger la tâche des gestionnaires qui n'auront plus de manipulations des titres papier (expédition sur les postes isolés, remise des titres aux agents, émargement des listes, etc). **Encore un bon moyen pour les administrations " financières « de faire des économies.** En effet, la matérialisation a permis d'économiser près d'un demi million d'euros par an

FO DGFIP 971 n'est pas opposé à l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter

le quotidien des agents. Encore faut-il que cela ne se fasse pas sur le dos des

salariés !!!. Mais dans le cas présent, le manque de souplesse de la carte APETIZ,

l'indisponibilité du solde créditeur et la problématique de la confidentialité des données

atteste que **c'est bien un recul des droits des agents (et du citoyen) auquel nous**

sommes confrontés.

Notre Force c'est Vous

Libre, Indépendant et Responsable
Adhérez à **FO**

Contactez vos représentants



LE BUREAU FO DGFIP971

JENOUS AVEC **FO!**
SERVICE PUBLIC **TOUS**